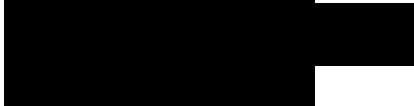


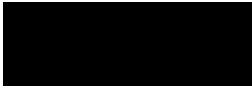
Direction de l'accès à l'information et
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIEL

Québec, le 11 avril 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.496



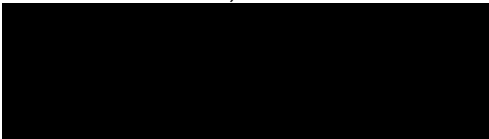
Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 6 février dernier, visant à obtenir le document qui explique qu'à partir du 5 juillet 2022, une nouvelle méthodologie a dû être appliquée en lien avec les tableaux de bord « Situation de la Covid-19 » ainsi que l'explication de ce changement. Plus précisément, vous désirez connaître la raison de cette nouvelle méthodologie, qui fait que ces données ne sont plus accessibles au public. Les données étant les cas d'hospitalisation et/ou décès en fonction du statut vaccinal.

De plus, vous désirez savoir pourquoi le tableau « nombre de décès en lien avec la COVID-19 selon le statut vaccinal au moment de l'infection et l'année du décès » pour la période du 14 décembre 2022 au 11 avril 2023, n'a pas été maintenu jusqu'à ce jour et pourquoi il n'a jamais eu de groupe témoin non vacciné.

Vous trouverez ci-joint les renseignements répondant au libellé de votre demande ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veuillez agréer,  l'expression de nos sentiments les meilleurs

Le directeur,



Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2